



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

accidents

Question au Gouvernement n° 1344

Texte de la question

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

M. le président. La parole est à M. Francis Saint-Léger, pour le groupe UMP.

M. Francis Saint-Léger. Monsieur le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer, le 7 avril dernier, la journée mondiale de la santé, consacrée à la sécurité routière, s'est tenue à Paris à la demande de l'OMS, pour la présentation officielle du rapport mondial sur la prévention des traumatismes dus aux accidents de la circulation.

Par ce choix, l'OMS a souhaité saluer les progrès que la France a accomplis dans ce domaine et l'engagement personnel du Président de la République. En effet, tout au long de l'année 2003, les effets positifs d'une politique déterminée et ambitieuse pour réduire l'insécurité se sont fait sentir. Alors que chaque année, la violence routière entraînait un peu plus de 8 000 morts, l'efficacité des mesures prises a permis d'épargner 1 500 vies, soit quatre par jour en moyenne l'an passé.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous indiquer si les chiffres les plus récents s'inscrivent dans la continuité des bons résultats de 2003 et confirment ainsi le slogan de la journée mondiale de la sécurité routière : " L'accident de la route n'est pas une fatalité " ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer.

M. Gilles de Robien, ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer. J'ai le plaisir de vous confirmer, monsieur Saint-Léger, que les résultats de la sécurité routière sont satisfaisants pour le mois d'avril 2004. Ils le sont d'autant plus qu'ils marquent une nouvelle amélioration par rapport aux résultats d'avril 2003, déjà exceptionnellement bons.

Nous avons constaté en avril 2003 une diminution de 25 % du nombre de tués sur les routes ; en avril 2004, il y a encore 9,7 % de tués en moins. Cela mérite d'être souligné, avec un bémol, toutefois : contrairement à ce qui se passe en milieu rural, où l'on constate une forte diminution du nombre de victimes, le nombre de blessés et de morts en milieu urbain reste très préoccupant.

Il nous faut donc poursuivre nos efforts dans ce domaine, mais à cette condition, nous avons pour la première fois l'opportunité d'atteindre un bilan annuel inférieur à 5 000 morts, ce qui est encore trop, mais constitue tout de même une avancée considérable.

Pour que la règle soit encore mieux respectée, il faut qu'elle soit mieux comprise. Et pour qu'elle soit mieux comprise, il faut qu'elle soit mieux adaptée. C'est pourquoi nous allons mettre en place, dans les tout prochains jours, un site internet qui permettra aux automobilistes de rapporter les anomalies qu'ils pourraient constater concernant la signalétique des voies routières. Les services de l'équipement iront vérifier sur place la pertinence de ces observations, et le cas échéant modifieront la signalétique en conséquence.

Comme vous le voyez, nous accomplissons des efforts constants dans le sens d'une précision et d'une adaptation toujours accrues, comme le souhaite le Premier ministre, pour tendre vers une route apaisée par une discipline consentie, parce que comprise. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1344

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : équipement

Ministère attributaire : équipement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mai 2004

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 13 mai 2004